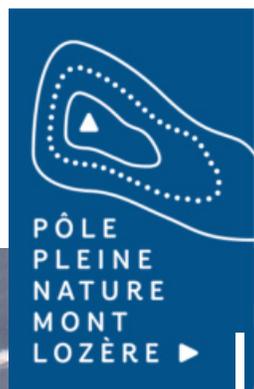


# SCHEMA DE DEVELOPPEMENT DE LA STATION DU MONT LOZERE

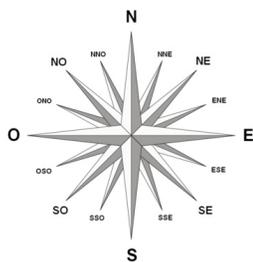


Syndicat Mixte d'Aménagement du Mont Lozère  
Pôle de Pleine Nature Mont Lozère

## III. ANNEXES DIAGNOSTIC

### III.6 Tableau 6

Enjeux et dynamiques à l'oeuvre ayant un lien direct avec l'attractivité touristique du massif et de la station et sa mutation en éco-station 4 saisons



DOCUMENT DE TRAVAIL / Avril 2019

ID	Type d'enjeu ou de dynamique	Localisation	Détails	Divers
A	Abris forestiers	voir carte	- En voie de dégradation. Possibilité de les aménager pour leur donner une vocation affirmée de lieu de bivouac abrité et fermé sinon de refuge.	abris pastoraux : non identifiés mais pourraient avoir la même vocation hors saison pastorale.
B	Pratique de la chasse au gros gibier	Forêt domaniale des Laubies, forêt domaniale du Mas de la Barque	- Conflit d'usage potentiel/vigilance : chasse au gros gibier (cervidés) et pratique de la photo animalière et de la cueillette de champignons sur les mêmes périodes.	
C	Modification des pratiques agricoles	exploitations agricoles des Sagnes	- La modification des pratiques agricoles entraîne des évolutions paysagères et environnementales (dérochements, défrichements, drainage de zones humides)	
D	Fermeture paysagère	secteur 1 : Etangs du Peschio et de Barrandon, Serre des Countrasts, Roc des Laubies Secteur 2 : station du Mont Lozère (domaine skiable alpin, chemin de Stevenson et draille du Languedoc)	- Colonisation progressive de milieux ouverts par les pins.	
E	Valorisation touristique des crêtes	Forêt des Laubies, entre Roc de Serviès, roc des Laubies et croix de Maître Vidal	- Réflexion autour d'un nouvel itinéraire /d'un itinéraire bis de randonnée par les crêtes ouvertes sur le paysage. Actuellement les itinéraires officiels traversent la forêt des Laubies, longue et inintéressante d'un point de vue paysager et naturel (plantation monospécifique).	
F	Cueillettes, pastoralisme et apiculture	Pelouses et milieux ouverts	- Préserver les pelouses et milieux ouverts sur lesquels des concessions ou conventions sont ponctuellement conclues entre propriétaires et exploitants, apiculteurs ou ramasseurs.	- cueillettes : PPAM, myrtilles, sève/eau de bouleau ... - apiculture : bruyère callune essentiellement.
G	Exploitation forestière	Propriétés domaniales de l'Etat	- Vocation prioritaire : exploitation forestière par l'ONF	
H	Concessions diverses sur propriétés domaniales de l'Etat	Propriétés domaniales de l'Etat	- Existence de concessions ou conventions (cueillettes, pastoralisme et apiculture).	ex. des estives collectives de Finiels : appartient à l'ONF, est entretenue par un groupement pastoral de quatre exploitations agricoles regroupant 2 200 brebis sur 714 ha de landes et pelouses.
I	Concession pour domaine skiable	Station (domaine de ski alpin)	- broyage des bruyères et myrtilliers autorisées sur les pistes de ski, - coupes et élagages d'arbres sur pistes et leurs abords, - exploitation forestière saisonnière (exclue en hiver)	
J	Concession pour domaine skiable	Col de Finiels (domaine de ski nordique)	- coupes et élagages d'arbres sur pistes et leurs abords, - exploitation forestière saisonnière (exclue en hiver), - projet d'amélioration du domaine nordique (SMAML)	
K	Concession pour domaine skiable et équipements touristiques	Mas de la Barque	- coupes et élagages d'arbres sur pistes et leurs abords, - exploitation forestière saisonnière (exclue en hiver),	
L	Reconquête de milieux ouverts	Le Pont du Tarn	- Dynamique : zone expérimentale de 60 ha défrichée par le PnC	
M	Captages AEP	voir carte	- Préservation des périmètres de protection	
N	Circulation sur voie	voie forestière des chômeurs (section Croix de Maître Vidal - station du Mont Lozère)	- La voie est officiellement interdite à la circulation (dont vélos et chevaux).	
O	Circulation sur voie	voie forestière des chômeurs (section Col de Finiels - station du Mas de la Barque)	- La voie est officiellement ouverte à la circulation, toutefois une courte section traverse une parcelle privée.	
P	Grand tétras	forêt de Cubières	- Préserver la tranquillité, éviter de déranger l'espèce dans les zones de présence identifiées.	
Q	Feux de bivouac	Forêts en général	- Information sur la réglementation (interdiction), surveillance et application de la réglementation (police de l'environnement)	Restes de feux de bivouac régulièrement repérés par l'ONF autour du Mas de la Barque, haute vallée du Tarn
R	stationnement et circulation	Sites particulièrement sensibles (les plus fréquentés) : forêts autour du Mas de la Barque, haute vallée du Tarn, col de Finiels et piste forestière entre le col de Finiels et le Mas de la Barque	- Information sur la réglementation (aires de stationnement identifiées, voies règlementées), surveillance et application de la réglementation (police de l'environnement)	
S	Biodiversité	zone cœur du parc national des Cévennes, sites Natura 2000 directive Habitats et Oiseaux, Znieff de type 1, espaces naturels sensibles, zones humides et tourbières, zones de nidification, réserves biologiques domaniales	- Sensibilisation sur les impacts potentiels de la fréquentation (dérangement d'espèces, arrachage, cueillette, piétinement voire destruction d'espèces végétales et d'habitats naturels, ...), - Information sur la réglementation, surveillance et application de la réglementation (police de l'environnement)	